



FFvolley

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N° 12 DU 21 MARS 2018
(REUNION TELEMATIQUE)

SAISON 2017/2018

Présents :

Jacques TARRACOR, Président

Adriane EKAME, Alexandra FERREIRA, Michel HUNAUULT, Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO

Absent :

Samuel BOYE

Assiste :

Boris DEJEAN (attaché de la CCS)

COUPE DE FRANCE JEUNES

Demande de report de droit en Coupe de France M17 masculine :

Constatant que :

- Deux clubs ont fait une demande de report de droit conformément au RPE de la Coupe de France M17 suite à la sélection d'un de leur joueur en Equipe de France pour le Championnat d'Europe U17/U18.
- Ces deux joueurs sont en stage avec l'Equipe de France du 26 mars au 5 avril et qu'ils partent en compétition du 7 au 15 avril en Slovaquie.
- Les deux clubs sont :
 - o VOLLEY VALLEE VERTE 0749342 (Poule C)
 - o TOURS VOLLEY-BALL 0374861 (poule D)
- Ces demandes de report de droit concernent le 6^{ème} tour de la Coupe de France M17 masculine initialement prévu le dimanche 8 avril 2018.

La CCS décide que :

- Conformément à l'article 5 du RPE de la compétition les tournois poules C et D du 6^{ème} tour de la Coupe de France M17 masculine sont reportés au **samedi 28 avril 2018 à 13h**
- Les trois clubs ont la possibilité de modifier l'implantation du tournoi à condition qu'ils soient tous les trois d'accords. Dans le cas contraire les rencontres devront être jouées à date fixée par la CCS.

Conformément à l'article 12.2 du Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives, la présente décision peut être frappée d'appel devant la Commission Fédérale d'Appel, dans un délai de 5 jours qui suivent sa réception.

Le Président
Jacques TARRACOR